

Comment enrichir la démocratie en santé par le biais d'une consultation numérique ? Qu'est-ce qu'une consultation numérique réussie ?

Convaincues que le recours aux consultations numériques peut contribuer à la construction participative des politiques publiques en santé, la Commission nationale du débat public (CNDP) et la Conférence nationale de santé (CNS) publient **7 standards de qualité concernant les consultations numériques** :

1. Concevoir **l'ensemble de la démarche de consultation** en amont et assigner des **objectifs** à la consultation numérique ;
2. Définir les **modalités de pilotage** de la démarche, y associer les usagers ;
3. Être **transparent** sur l'ensemble du processus ;
4. S'assurer de la **participation** de tous : informer, communiquer et inclure,
5. **Animer** la démarche de consultation en ligne ;
6. **Restituer** les résultats de la consultation et expliquer la suite qui en sera donnée ;
7. Garantir le **respect des règles** énoncées.

Compte tenu de la **multiplication des consultations numériques** dans le domaine de la santé, la CNS s'est interrogée sur la diversité des modalités retenues pour consulter les publics sur des sujets majeurs tels que le dépistage du cancer du sein, la vaccination, la stratégie nationale de santé ou encore la bioéthique. Aussi, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'importance d'une **démarche de qualité** et contribuer à **l'enrichissement de la démocratie en santé**, la CNS a saisi la CNDP afin de solliciter son appui méthodologique dans la définition des standards de qualité des consultations numériques. Cette saisine s'est inscrite dans la continuité des échanges qui ont eu lieu entre les deux structures dès la rentrée 2018.

Le groupe de travail constitué à cette occasion (composé de membres et de partenaires de la CNS et d'acteurs de la *civic tech*), a conduit un travail global sur les consultations en ligne et a construit ces 7 standards de qualité en s'appuyant sur 3 points essentiels auxquels il faut veiller :

- la **transparence** de la démarche notamment des modalités de traitement des contributions et de l'exploitation des résultats,
- la **participation** d'un public large et diversifié, en veillant à l'accessibilité pour tou.te.s, quel que soit le niveau d'autonomie (voir contribution CNCPH), quel que soit le lieu de résidence,
- l'**accessibilité** des outils numériques pour les personnes en situation de handicap,
- l'emploi **d'outils cohérents** avec les objectifs de la consultation.

Consulter les 7 standards de qualité :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/avis-et-recommandations/mandature-2015-2019-les-avis-voeux-adoptes/article/avis-du-31-01-19-portant-sur-les-standards-de-qualite-pour-faire-des>

Créée en 1995, la Commission nationale du débat public (CNDP) veille au respect de la participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socioéconomiques.

La CNDP est une instance collégiale de 25 membres (parlementaires, élus locaux, membres du Conseil d'État, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, des tribunaux administratifs, représentants des associations, du patronat, des syndicats). La diversité de ses membres est une garantie d'indépendance et de neutralité. Elle porte les valeurs du débat public : transparence, rigueur, impartialité et loyauté de la procédure, afin de contribuer à légitimer les décisions.

La Conférence nationale de santé (CNS) est une instance consultative de démocratie en santé représentant l'ensemble des acteurs du système de santé au plan national comme régional, y compris les Outre-mer, dont les membres indépendants élisent leur Président et les membres de ses commissions. La CNS a notamment pour mission de contribuer à l'organisation du débat public sur les questions de santé, de permettre la concertation sur les questions de santé et d'élaborer chaque année un rapport sur l'évaluation des droits des usagers du système de santé. Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/conference-nationale-de-sante/>